

**Commission Particulière Débat Public**  
**Accueil de Moulins**  
**Madame BREVAN**  
**45 place d'Allier**  
**03000 MOULINS**

Le 30 novembre 2010

Madame,

Nous faisons suite à la délibération prise par notre Conseil Municipal en date du 2 novembre 2010, ci-dessous, et vous communiquons des compléments d'informations concernant la position de DEUX-CHAISES vis-à-vis de la RCEA.

"La RCEA traverse le département de l'Allier d'est en ouest. Depuis plusieurs décennies, le Conseil Général, les communes, leurs élus, les habitants, les diverses associations de riverains et les acteurs économiques se sont appliqués à demander la mise de cet axe à 2x2 voies.

Vu le trafic en forte évolution, dont un nombre important de poids lourds contribuant à une accidentalité inacceptable (4 morts de moins de 40 ans depuis un an sur le territoire de la commune),

Le Conseil Municipal approuve la demande de mise en concession autoroutière de la RCEA sur le département de l'Allier à la condition expresse du maintien du demi échangeur situé à l'ouest du bourg de Deux-Chaises.

En effet, suite à la création de la portion Le Montet – Montmarault, une convention de partenariat entre État et la commune de Deux-Chaises et les commerces concernés a été signée en 1993, Deux-Chaises étant considéré comme aire de service en restauration et carburants. Pour ce faire, État a installé une signalisation spécifique à ces services. Depuis cette date, des investissements importants ont été réalisés, souvent aidés par l'Europe, État ou les collectivités locales :

- création d'une aire de pique-nique, plan d'eau, camping par la commune dans un endroit calme contribuant au repos des usagers de la RCEA
- travaux importants entrepris par les propriétaires du restaurant routier, notamment l'aménagement d'un parking poids lourds d'une contenance de 100 places servant au stationnement des camions particulièrement la nuit (grande coupure) et parfois lors des réquisitions de État en périodes hivernales difficiles assez fréquentes dans notre secteur. A noter que le restaurant emploie également une dizaine de personnes
- construction d'une nouvelle station service à proximité de l'échangeur répondant aux normes actuelles
- installation récente d'une zone artisanale par la communauté de communes Bocage Sud jouxtant la station service
- des disponibilités de terrain peuvent être également envisagées pour permettre le stockage des poids lourds

Ces éléments retracés tant du domaine économique et de la sécurité montrent l'intérêt impératif du maintien du demi échangeur ouest à proximité du bourg de Deux-Chaises."

De plus, nous sommes en mesure de vous apporter des propositions complémentaires.

Il pourrait s'avérer judicieux de positionner la barrière de péage entre l'échangeur de Deux-Chaises et Montmarault. Un terrain plat appartenant déjà à l'État serait très approprié.

Au vu de la contestation très importante des usagers locaux concernant le péage, ce positionnement permettrait à ces mêmes usagers de ne pas avoir à acquitter de péage à l'entrée de l'échangeur du Montet.

Comme nous l'avons indiqué sur notre délibération, des disponibilités de terrain, facilement aménageables, sur un sol portant, à proximité immédiate de l'échangeur de Deux-Chaises pourraient être proposées rapidement.

La réglementation du trafic poids lourds impose des temps d'arrêt. A ce jour, rien n'est prévu à cet effet. De plus, le positionnement de Deux-Chaises, dans un secteur climatique difficile, rendrait possible le stockage des camions lors des coupures obligatoires et en période d'intempéries.

Cette proposition est en cohérence avec la position de la municipalité de Montmarault s'inquiétant des nuisances causées par l'arrivée importante des poids lourds dans son agglomération, entre autre, lors des réquisitions hivernales.

Afin de ne pas aggraver le report de trafic sur la route départementale 945, une entrée sur la RCEA en direction de Moulins semble indispensable au niveau de l'échangeur de Deux-Chaises.

Espérant que ces éléments sauront retenir votre attention et qu'ils seront pris en compte dans le dossier du débat public je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

*Le Maire,*  
*J. BERTHON*

